Ville de Castelnaudary

AVIS AU PUBLIC

Projet d'installation d'une antenne relais avant décision du Maire

Mise à disposition du dossier d'information

L'entreprise SFR a adressé à la Ville le 25 novembre 2022, un dossier d'information relatif à l'installation d'une nouvelle antenne – relais à Castelnaudary, « Chemin du Président », parcelle cadastrée section AT n° 152.

Le dossier d'information, disponible en téléchargement sur le site internet de la Ville https://ville-castelnaudary.fr/fr, est à disposition des habitants de la Commune, qui peuvent « formuler des observations » dans un délai de 3 semaines.

Il est également disponible en mairie, service urbanisme, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Il est possible, dès ce stade de s'opposer au projet auprès de la mairie, si nécessaire en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception à Monsieur le Maire – Direction Urbanisme – Cours de la République – BP 1100 – 11491 Castelnaudary.

Fait à Castelnaudary, le 2 décembre 2022, pour servir et valoir ce que de droit.

VILLE DE CASTELNAUDARY * 11 (Aude) *

Le Maire,
Conseiller Départemental

Patrick MAUGARD